L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 6 JUILLET 1878.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire au plus tard le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

De la puissance de l'éducation, et de la nécessité du travail dans toutes les conditions de la vie.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. Tujague, O. Carrière, Mercier, S. Martin, D. M. P., Félix Limet, Alfred Mercier, Raoul Jumonville.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat. Parti démocrate conservateur de l'Etat. Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées:

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidats—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER Jr, secrétaire.

P. J. SULLIVAN, sous-secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie), Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie).

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies et établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

H. Cassidy, J. F. Heraux.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1866.)

Au No 96 de la rue du Camp. Nlle-Orléans.

Voiliers et agrès pour la vente de … en gros et en détail, de—Manufacturiers de— Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Draperies … étrangers et fantaisie, … toutes couleurs, aux prix de … 15 mars—1an

LAURENT LACASSAGNE, Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

9 … RUE DECATUR … 9

AGENT pour la vente des Vins … de Bordeaux … 14 … 77—1an

SPECTACLES BALS &c.

GRAND PIQUE-NIQUE

donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans AUX FAIR-GROUNDS, LE DIMANCHE 7 JUILLET 1878.

—PROGRAMME—

1er lot—1 Machine à coudre. 2e lot—1 Demi paire … 3me lot—Une Chevalière; 4me lot—Une Canne.

Sports et Amusements.

Grand concert sur la plate-forme. Courses en sac. Tourniquet (jeu nouveau). Coq au pot. Courses pour les membres de la Société—prix: un Insigne. Courses à pied pour garçons et filles. Jeu de … la crême. Mangeurs de farine. … Grande partie de "Base Ball" le tout avec prix.

MM. Monteys et Durand, acrobates, exécuteront les tours les plus périlleux sur le trapèze double et volant.

Grand assaut d'armes dans la bâtisse, sous les auspices du club d'escrime; prix pour le vainqueur.

Grand Bal d'Enfants sur la plate-forme.—Les parents désireux de faire participer leurs enfants à la danse sont priés d'avoir à les décorer d'une cocarde tricolore.

Distribution de médailles aux demoiselles qui ont vendu le plus de billets.

Grand tir de boules en verres, sous les auspices du "Louisiana Gun Club.—3 Prix.

Bal sur la plate-forme et dans la bâtisse.

Tirage de la loterie.—Les porteurs de coupons de notre loterie sont prévenus qu'il n'y aura que les numéros vendus, qui auront droit au tirage.

Admission 50 cts. Dames et enfants gratis. Aucune dame ne sera admise sans cavalier.

Par ordre du président, J. SCHWEITZER. L. Simon, secrétaire. 30juin—jusq 7 juil.

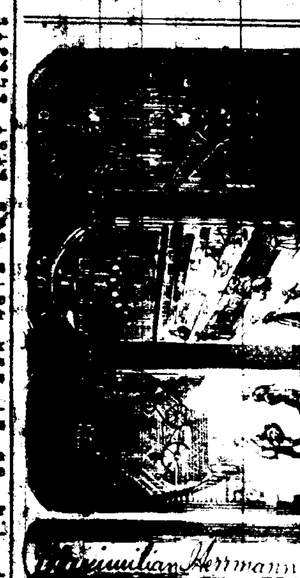

Hong Kong Tea Co.,

BATISSE HONG KONG, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Cette compagnie importe et vend le THE —ELLE VEND DU—

CAFE GRILLE,

Au No 89 de la rue du Canal, Après … Chartres;
Au No 179 de la rue Poydras, Au No 379 1/2 de la rue Dryades, … de la rue Erato;
Au No 107 de la rue Vieille-Levée, EN FACE DU BAZAAR MARKET, (Marché Français).

Achetez nos CAFES GRILLES. Cafés que nous grillons de la véritable manière arabe et que nous vendons 20 sous. 3 livres de CHOCOLAT pour 45 sous. Le THE de $1.20 se vend, aujourd'hui, 75 sous. 30mai—MaJ.S.—1an

J. VERGNOLE,

65 … Rue Decatur … 65

—IMPORTATEUR DE— VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. … & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE, Propriétaire, N. Orléans. 9 déc—77—1an

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhume, Bronchite, Angine, Granulation, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par P. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O. 19 … —1an

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell, découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 55 de la rue des Magasins. 20 juin—3m. MerVD.

Malakoff Bitters,

PATENTE EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1869, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ, Seul Propriétaire et Fabricant

96 … RUE CONTI … 96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, … [illegible]

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce … rouge avec les initiales A. W.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grand Pic-Nic par Invitation

—DONNE PAR— L'ASSOCIATION MUTUELLE DE PROTECTION DES … troisième … LE DIMANCHE, 14 Juillet 1878.

Comité d'arrangements. E. REUTHER, Chairman. E. Winter, Jb Wolker, Jb Wolker, Geo. Zimmer, Geo. Eichorn, L. Quentin, V. Meyer, P. Veland, M. Yung.

Aucune dame ne sera admise sans invitation … d'être accompagnée d'un cavalier. … sera vendu à l'endroit même, le 7 juillet à midi.

2 juil—2, 4, 6, 7 au 14.

EXCURSION

A Mississippi City, le 10 juillet 1878.

Billets, aller et retour, et un … quelque repas pour … $2.00

La présentation d'une médaille en or et d'un certificat de membre … de satin blanc à l'Hon. JEFFERSON DAVIS PAR l'Association de l'Armée du Tennessee sera suivie d'un discours à l'Association par Mr Davis dans les beaux jardins du Barnes' Hotel.

Le départ aura lieu par le train de Mobile de 7 heures du matin, arrivée … P. M. …

Billets d'excursion, avec dîner $2 00.

Par ordre du comité exécutif, JAMES LINGAN, 26 juin— Président et ex-officio chairman.

Quartiers généraux de l'association de l'armée du Tennessee.

Nlle-Orléans, 20 juin 1878.

Aux amis et survivants de l'armée du Tennessee:

Ayant obtenu de vastes terrains dans le "Cimetière Greenwood", faisant face à la rue du Canal et non loin du "Monument Confédéré", cette association a résolu de faire bâtir un grand tombeau pour enterrer les soldats de "l'armée du Tennessee" qui sont nos citoyens, et, en temps et lieux, de le couronner d'une flèche ou d'un monument en commémoration de leurs morts.

L'Hon. Jefferson Davis, a été, à la dernière assemblée régulière, élu membre honoraire, après quoi on lui a voté une médaille et un certificat. Le comité nommé à cet effet, après une entrevue avec M. Davis, a résolu que la présentation de la médaille et du certificat aurait lieu au Barnes' Hotel, à Mississippi City, le 10 juillet 1878, et M. Davis a gracieusement consenti, non sans hésitation, à adresser un discours aux membres de l'association ainsi qu'à leurs amis réunis ce jour. L'association espère sincèrement que tous ceux qui éprouvent un intérêt patriotique pour le passé, qui désirent y puiser des leçons et des enseignements pour l'avenir, qui croient que ce pays, ni maintenant ni plus tard, ne serait honoré ou bénéficié par l'injure déversée sur la lutte honnête et loyale qu'a soutenue le peuple du Sud pour assurer la suprématie de ses convictions politiques, répondront de tout cœur à cette invitation et se joindront à nous pour honorer la mémoire de nos braves compagnons d'armes tombés sur les champs de bataille.

Assurément le temps est venu où nous pouvons rendre hommage à la mémoire des morts, sans qu'on puisse nous accuser de vouloir faire renaître … vivante ce sentiment d'amertume, engendré par la dernière guerre.

Le but de notre association est à la fois "historique, social et charitable"—il est complètement étranger à la politique. Nous invitons à la réunion tous ceux qui apprécient les sacrifices dictés par le patriotisme, et qui honorent la mémoire des braves. Toutes les mesures seront prises pour éviter l'encombrement et la confusion, et des cars spéciaux seront réservés aux dames et à leurs cavaliers.

Par ordre du Comité Exécutif, JAMES LINGAN, 26 juin— Président et ex-officio Chairman.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après … formant l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

DR CHAS. LANAUX, DENTISTE,

99 … Rue Royale … 99

Entre Conti et St-Louis. 18 mai—2m

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE,

(Hôtel Montross), A BILOXI, MISSISSIPPI.

Cet hôtel est ouvert et restera ouvert tout l'été et l'hiver.

LE propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et l'a … de manière à en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tout le monde.

Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom de "Shady Grove." Il l'a fait réparer et repeindre et l'a … en "retraite de célibataires, de clubs et de compagnies." Un immense bateau couvert de chênes offre tous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y donner des piques-niques.

Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabanes à bains, neuves; on voit de là le golfe du Mexique. C'est l'endroit qu'il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêche.

Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien. S'adresser à P. J. MONTROSS, propriétaire, ou à E. H. FARQUAR, P. O. Box 1977, N. O. Lne. 18 juin—2 1/2 m

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées: il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. … des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE.

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à HOOD & BROTHER, propriétaires, 28mai— Hamilton, Ontario.

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1 juin—2m

BLADON SPRINGS,

(Sources de Bladon), DANS L'ALABAMA, Ouverture le 1er Mai 1878.

L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud, sera ouvert le 1er mai 1878. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladies chroniques du foie et de la rate, de la syphilis, sous toutes les formes, de rhumatismes; les femmes atteintes des affections dont elles souffrent habituellement—ne sauraient avoir recours à un meilleur moyen de guérison que l'usage de ces eaux dont les premiers médecins du Sud ont constaté l'efficacité. Un chimiste de premier ordre en a fait l'analyse et a déclaré qu'elles sont les meilleures du monde.

Ceux qui cherchent le plaisir trouveront à l'établissement de la Source … une salle de bal, des salles pour les amateurs de … On trouvera à la buvette les liqueurs et les vins les plus fins. Les steamers qui transportent la malle des Etats-Unis partent de Mobile tous les mardis et samedis soir. Aller et retour, $17, et le billet est bon jusqu'à ce qu'on s'en serve.

Il y a une malle tous les jours, excepté le lundi.

Pension—$40 par mois, $12.50 par semaine.

Pour l'analyse et les certificats, s'adresser à J. CONNER & CO., Bladon Springs, Choctaw County, Ala. … au coin des rues Camp et Gravier, Nlle-Orléans.

BOIS! BOIS!

En toutes saisons.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS … "Fanny" et "Joséphine", ainsi que … au CHANTIER … ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON, No 270 rue Julia, près du Pont Magasin, au Nouveau Bassin, … au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Morales, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 136. S'adresser par la poste, Lock box 1060. Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde … [illegible] 16 déc—

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles, en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 60 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Président. 13 jan—1an

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE —FERA— A la Nouvelle-Orléans, Lne., LE MARDI, 9 JUILLET 1878 LE GRAND TIRAGE MENSUEL De la Loterie à $2. CLASSE G.

GROS LOT: $30,000, 1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A— $110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, DANS LA MATINEE DU MARDI, 9 JUILLET 1878. —A LA— NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage du 9 JUILLET 1878. TOUS LES LOTS —SONT— PAYES SUR PRESENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union. D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président. Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse [illegible]

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux: … rue Royale. Ouvert de 10 h. du matin à 3 h.

AVIS. … JUILLET 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Arnaudis	Kessler (Jacques)
Angles (François)	… (Pierre)
Audoyer (Louis)	… (Louis)
Bled Vve Dastillon	Laporte (Bertrand)
Bineau (Vve) née Du…	… (Bertrand)
Bineau (Jules)	… (Henri)
Bouts (Mathieu)	Lestes (Vve)
Bruno (Victorine)	Leygat (Joseph)
… (Jean)	… (Louis)
Bidel (Antoine)	… Melchior
Bellande (Joseph)	…
Bellande (Antoine)	Meunier
Bruhat (Etienne)	Moter (François-Emile)
Besse	Mugneray (Catherine)
Canot (Victor Alexandre)	Moreau (Pierre)
…	Nippelpouran (Charles)
Clément (Jean)	Orban
Compérnoble	Porté (Dominique)
Daniel (Jean Basile)	Pouillé
Deriaux (Germain)	Porté (Dominique)
Devaux (Ildefonse)	Porrenne (Joseph)
Dubergue (Joseph)	Quesnel (Victor-Henri)
… (Angela)	Rollier (Jean-Georges)
Duron (Octave Jules)	Rivière (Charles)
Duffard	Roeby
Dufour (Félix)	Rougemont
Dufour	Roux (Louis)
Dutilh (Auguste)	Roux (Henri)
…	Salina (Ephien)
Emard (Claude)	Sagonet (Victor)
Emard (Charles Nicolas)	Sterier (Louis)
Hilaire Porche	Vallon (Jules)
Jourdan	Vola (Eugène)
Joly (Eugène)	Vial (Félix)
	Villeneuve (Henri)

Le nommé Simirès (Marie-Louis), soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul, ACHILLE DU COURTIAL. 25juin—

S. N. PIKE'S *Magnolia* WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de gros vins et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans. 20sept—1an

Ant. Carrière, E. L. Carrière, O. Carrière, Chas J. Carrière.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires, ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de $250,000 Piastres, SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint-Siège le 8 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Emission de 2040 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit:

Série A — 40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B — 100 Obligations de chacune $200 ou Fr. 1000.
Série C — [illegible] Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D — [illegible] Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Lesquelles obligations, datées en cette ville du 1er Janvier 1878, signées du Président, du Trésorier, du Secrétaire, et munies du sceau de la Société, sont paraphées *Ne Varietur* par le Notaire De Armas. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt, de date à paiement du capital, payable par semestres, suivant coupons annexés, le 1er Juillet et le 1er Janvier.

Le capital remboursable au pair en vingt années par voie de tirage au sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.

L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats-Unis et de l'étranger.

La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans:
Au Secrétariat de l'Archevêché,
A la maison A. Carrière & Sons,
A la Banque du Peuple,
A la Compagnie d'Assurance Hibernia,
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si longtemps pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est résolue d'éteindre. Une amélioration considérable s'est produite depuis … dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne fera que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel, en Louisiane, est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources, pour être certaines, doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié; c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quelqu'en les affectent. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX, et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat, sous le nom de Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.

Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les raisons énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt hypothécaire de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 28 janvier 1878, devant Mo Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les hypothèques prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il en conste par les certificats délivrés au même notaire.

Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me ———— notaire public, à Paris.

Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur, sa bonne foi, sa probité. Elle est appelée à traverser toutes les crises sociales et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a déjà dix-huit siècles, l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du tribunal … présentera, chaque année, un compte rendu fidèle de sa situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle rendue dernièrement au Saint-Siège, les biens ecclésiastiques de ce diocèse se divisent en

Propriétés indépendantes ou inaliénables, évaluées à environ …. $1,020,000 — (5,100,000 francs).

Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ …. $1,080,000—(5,400,000 francs).

Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent, pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains, de champs et d'autres propriétés d'un … rapport et étrangères au service du culte.

SERVICE DES INTERETS—AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a constaté qu'en dehors des recettes … irrégulières, les revenus … du Diocèse, déduction faite de tous les frais d'administration, laissent un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible … l'amortissement; et il a statué:

1° Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12,500 (62,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1879, et annuellement …, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, objet du présent emprunt;

2° Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera annuellement aussi, à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et ce, d'année en année, jusqu'à son entière extinction;

3° Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées, comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.

RESUME.

Il ressort de tout ce qui précède:

Que l'emprunt est négocié pour éteindre tous les passifs antérieurs;

Qu'il représente le passif de la Société Catholique, … de ces intérêts;

Qu'il est contracté par une société stable, et engagée par le Saint-Siège;

Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure;

Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.

Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, des valeurs de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.

Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.

† N. J. PERCHE, Archevêque.

MILLET, V. G., Administrateur des Finances. 2avril—3m—Dimaj

A. Bonnet. Wm Frantz. H. Opitz.

A. BONNET & CIE,

65 … RUE ROYALE … 65

PREVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises … spéciale … par A. BONNET dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits … et de nos réparations de tout genre, qui ont également été réduits de 25 0/0.

MM. Frantz, Opitz et Kreihs sont les chefs …, et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage. 1er sept—1 an—DMJ.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations sur leur demande et présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLEANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLEANS a pour objets: d'étudier toutes les questions qui se rattachent aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; … par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se compose des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises, ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiront dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président: M. Victor Maignan,
1er Vice-Président: M. A. Carrière,
2e " M. C. T. Dugazon,
3e " M. Félix Limet,
4e " M. Pierre Frantz,
Secrétaire-Trésorier: M. F. Laborde.

Membres: Messieurs: E. Allgeyer, B. de Bon, Jos. Bayle, F. Laborde, P. E. Bruneau, … Martin, S. Cénas, P. Tujague, S. Gérard, S. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui auront surgi dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, qui auront été présentées … par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira dans le premier vendredi de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement. Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom … mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant le cours de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, en nommant des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 8 Janvier 1878.

Ont Signé:

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., " en Chapellerie.
Aldigé, P., Manufacturier.
Aldigé, J., "
Bayle, Jos., Importateur.
Bastier, O., Négociant.
Baghins, J., Boucher.
Billard, H., Libraire.
Bohet, A., Négociant en …
…, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Brière, Théo., Courtier de sucre.
Brière, P., Libraire.
Bruneau, P. E., Négociant-Importateur.
…, Aug., Négociant-Commissionnaire.
Cénas, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
…, A., Pharmacien-Droguiste.
…, F., Marchand.
…, F., Magasin d'Instruments et Musique.
…, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabites, P., "
Couturié, Amédée, "
Chauvière, … Chapelier.
…, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
…, A., Marchand de Nouveautés.
…, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
…, J., Fabricant de Tabac.
Deschamp, E., Négociant.
…, A., Parfumerie.
…, E., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T., "
…, P., "
Delpit, A., Manufacturier de Tabac.
…, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
…, B., Négociant-Commissionnaire.
…, E., Mécanicien-Horloger.
…, C., …
…, St. Cyr, Pharmacien-Droguiste.
…, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
…, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
…, T., Négociant.
…, A., Comptable.
Joubert, C., Marchandises Sèches en gros.
…, F., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacassagne, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
…, J., Marchand d'Habillements fabricant.
Limet, Félix, Rédacteur en chef, Propriétaire de l'Abeille.
…, L., Libraire.
…, A. A., Négociant-Commissionnaire.
…, B., Marchand d'Habillements.
…, E., …, Négociant.
…, E., Pharmacien.
…, J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
…, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance …
…, L., Confiseur.
…, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
…, E., Négociant-Commissionnaire.
…, M., "
…, M., Pharmacien.
…, A., Marchand.
…, V., Importateur d'Articles de fantaisie.
…, M. A., Négociant.
…, B., Négociant-Commissionnaire.
…, Pierre, "
Queyrouze, L., Négociant.
…, Jos. J., Confiseur.
Rochereau, A., Négociant-Commissionnaire.
…, C., Orfèvre.
…, Jules, Négociant-Importateur.
…, J. P., Fabricant de Tabac.
Schweitzer, J., Libraire.
…, J. G., Liqueurs et Provisions.
…, H., Négociant-Commissionnaire.
…, W. B., " Importateur.
…, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., " Importateur d'Articles de Modes.
…, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, J., Courtier de Change.
…, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnole, J., Négociant.
…, J., Liqueurs et Provisions en gros.
…, A., Négociant en Glaces et Vins.

25 mars—3m

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il prépare également toutes les Bons d'Etat à un escompte libéral. Il se charge de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux … de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR, Passage de la Bourse.

FOURNEAU. ROBERTS & [illegible]

CE FOURNEAU DE CUISINE vient d'être mis … et en le présentant au public nous en déclarons qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus … accompagné d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre en outre, VINGT POUR CENT DE MOINS que le prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS, Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur, Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, … et pompes.

90 … rue Baronne … 90

Entre les rues Union et Perdido, 1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers. 17 nov 78—1 an VAO

VENTES A L'ENCAN.

Par S. GUINAULT.

Vente de propriétés pour payer une hypothèque.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau … Bienville—SAMEDI, 6 juillet 1878, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le … faubourg, mesurant … de face à la rue Urquhart sur … de profondeur entre les rues … et St Antoine, ensemble une maison double No 10 couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de deux chambres, … divisée en deux logements, loués $20 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre Morales et Urquhart, ensemble une maison No 80 construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoises, ayant deux chambres, galerie et deux cabinets, latrine, etc., louée $7 par mois.

3° Un lot de terre situé dans le même faubourg, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds, de profondeur entre les rues Urquhart et Girod, ensemble une maison, No. 200 de quatre chambres, cuisine de deux chambres, citerne, divisée en deux logements loués $14 par mois.

4° Un lot de terre situé dans le même faubourg, mesurant 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 76 pieds de profondeur entre Girod et St Jean Baptiste, ensemble une maison No 176 de deux chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de deux chambres, louée $11 par mois.

Conditions: moitié comptant et le reste payable à un crédit de 1 an en billets portant 8 p cent d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente par-devant A. Dreyfus, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 juin—

MONITION.

Douane des Etats-Unis. Bureau du Collecteur. Nouvelle-Orléans, 1er Juillet 1878.

LES marchandises ci-après décrites ayant été saisies pour violation des lois de revenus, ainsi qu'il est ici établi, avis est par le présent donné que, à moins que les personnes qui les réclament ne se présentent et enregistrent leurs réclamations conformément à la loi, dans les vingt jours à partir de cette date, les marchandises seront annoncées et vendues à l'encan, conformément à la section 3077 des statuts revisés du 22 Juin 1874.

Date de la Saisie 1878.	Navires.	Marchandises.	Violation de la section des Statuts Revisés.
Avril 6	Annibal.	400 Cigars	2809
" 6		7 Paquets tabac à fumer,	2809
" 12	Expounder,	12 Bouteilles eau-de-vie,	2809
" 12	"	12 vin de Porte,	2809
" 15	May Evelina	6 Rhum,	2809
" 15	Malaga,	5 Chemises du Havre,	2809
" 18	Cinque Sorelle,	25 Vases de terre,	2809
" 18	Buenaventura,	12 Bouteilles eau de la Floride,	2809
" 18	Nurnberg,	20 Genièvre,	2809
" 18	"	10 Rhum,	2809
" 18	"	400 Cigares,	2809
" 18	"	24 Paquets tabac à fumer,	2809
" 18	"	6 tabac à priser,	2809
" 18	"	1 Boîte tabac à fumer,	2809
" 22	Mercedes,	26 Livres "	2809
" 22	Gen. S. Marts,	120 Cigares,	2809
" 22	Bengal,	24 Bouteilles eau-de-vie	2809
" 26	"	12 Genièvre,	2809
" 26	"	1 Patron de robe,	2809
Mai 7	E. B. Souder,	48 Paquets Cigarettes,	2809
" 7	"	1 Bouteilles eau-de-vie,	2809
" 7	"	47 Cigares,	2809
" 9	Constantia,	43 Bouteilles eau-de-vie,	2809
" 9	"	11 Kummel,	2809
" 9	"	4 Damejeannes Genièvre,	2809
" 12	Braunschweig,	27 Bouteilles Genièvre,	2809
" 12	"	12 Rhum,	2809
" 13	"	200 Cigares,	2809
" 15	City of New-York,	20 Mirroirs,	2809
" 15	"	3 Pistolets,	2809
" 15	"	64 Chemises de dessus,	2809
" 15	"	4 …	2809
" 15	"	11 Boîtes gelée de goyaves,	2809
" 15	"	135 Paquets cigarettes,	2809
" 20	Incomo,	3100 Cigares,	2809
" 22	"	700 Cigares,	2872
" 27	Carrie Bertha,	945 Cigares,	2872
" 27	"	20 Paquets cigarettes,	2809
Juin 11	Fire Queen,	20 Pistolets,	2809
" 11	"	2650 Cartouches,	2809
" 11	"	22 Porte monnaies,	2809
" 11	"	10 Chaînes de montre en cuivre,	2809
" 11	"	9 Parapluies en soie,	2809
" 11	"	24 Cravates de soie,	2809
" 11	"	22 "	2809
" 11	"	85 Yardes de soie,	2809
" 11	J. P. Machecu,	1600 Cigares,	2809
" 11	E. B. Ward Jr.	12 Bouteilles eau-de-vie,	2809
" 12	"	11 "	2809
" 12	"	2 Damejeannes de Genièvre,	2809
" 13	"	2440 Cigares,	2809
" 20	S. S. Day,	1850 "	2809
" 22	Louisiana,	205 Chemises en coton,	2809
" 22	"	12 Manches,	2809
" 22	"	27 Paniers fantaisie,	2809
" 22	"	29 Chemises blanches,	2809
" 22	"	24 "	2809
" 22	"	22 Parapluies de soie,	2809
" 22	"	1 Parasols en soie,	2809
" 22	"	1 Pièce de frange,	2809
" 22	"	1 " dentelle,	2809
" 22	"	400 Bouteilles Opodeldoc,	2809
" 22	"	2 Ombrelles en soie,	2809
" 22	"	1 Costumes,	2809
" 22	"	1 Costumes d'enfant,	2809
" 22	"	1 Châle d'Opéra,	2809
" 22	"	1 Pièce de velours,	2809
" 22	"	1 Echarpe de soie,	2809
" 22	Jamaican,	24 Bouteilles eau-de-vie,	2809
" 22	"	12 Chemises,	2809
" 25	"	1000 Cigares,	2809
" 25	"	17 Chemises hickory,	2809
" 25	"	6 Costumes de laine pour hommes,	2809
" 25	"	4 Paires pantalons laine pour hommes,	2809
" 25	"	1 Balle cannelle,	2809
" 25	"	1 Parapluie en soie,	2809
" 28	City of New York,	250 Cigares,	2809
" 28	Incomo,	550 "	2873

3 juillet—3, 13, 20. GEO. L. SMITH, Collecteur de la Douane.

VENTES A L'ENCAN.

Par PLACIDE J. SPEAR.

MEUBLES DE SALON DE MALARD.

Magnifiques meubles de salon couverts de reps …, style Louis XV.

Superbe piano Pleyel droit, en bois de rose (presque neuf et ayant fort peu servi.)

Meubles Victoria en noyer noir pour chambre à coucher.

Pendule en bronze et candélabres. Lustres pour gaz, glaces de cheminées, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale—MARDI 9 juillet à 11 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues Marais et Columbus, le contenu de la maison comprenant les magnifiques meubles et articles ci-dessus décrits. Conditions—Comptant.

Propriétés de valeur, vacantes et améliorées, dans le Second District.

Résidence No 467 rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux magnifiques terrains touchant les ci-dessus mentionnés.

Maison à deux locations, avec lucarnes (presque neuve) No 371 rue Dumaine, entre Galvez et Johnson.

Maison à deux locations, No 209 rue Roman, entre Hôpital et Ursulines.

Succession de Valentine Orchener, No 40,014. Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 20 juillet 1878, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET MARCHANDS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin 1878, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No. 5 de l'îlet 18, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Johnson et Galvez, d'après un plan déposé dans le bureau de …, ancien notaire de cette ville comme le plan No. 132. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds. Acquis par le défunt de Conrad Davis, par acte pardevant A. Ducatel, notaire de cette ville, le 7 novembre 1860. Les améliorations consistent en une maison double à mansarde, couverte en ardoises, (presque neuve) ayant 3 chambres de chaque côté, lucarnes, cuisine avec 2 chambres, lieux, etc., et portant le numéro 371, rue Dumaine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 5 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dorbigny et Roman, d'après un plan désigné par le No 8 dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire de cette ville, le dit lot mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 67 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine, acquis par le défunt de Hugh Dowling, par acte passé devant A. E. Bienvenu, notaire, le 13 février 1850. Les améliorations consistent en une maison double couverte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citernes, lieux, etc., et portant le No 209 rue Roman.

3° Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 111 et 112, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Rocheblave, Dumaine et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, les dits lots mesurant, mesure américaine, comme suit: Lot No 111, 37 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 3 pouces et une demie ligne, sur la ligne … de la rue Dorgenois, et 176 pieds 3 1/2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 112, le lot No 112 mesure 37 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 3 lignes et demie sur la ligne qui le sépare du lot No 111 et 175 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du côté de la rue Rocheblave du lot No 113. Acquis par le défunt de François E. … et consorts, par acte passé devant Abel Dreyfous notaire le 25 juillet 1871.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No. 110, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Rocheblave et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Le dit lot mesure, mesure américaine, 37 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 161 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes du côté qui le sépare du lot No 109, et 161 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 111. Acquis par le défunt de Pierre V. … par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 11 mai 1875. Les améliorations consistent en une résidence de famille avec 4 chambres, lucarnes, cuisine attenante à la maison, avec 4 chambres, citernes, lieux, parterre, &c., portant le No 467 rue Dumaine.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. La clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets, ou en partie. L'assurance des bâtisses, par les acquéreurs, qui sera fixée par les parties intéressées, le transfert des polices et toutes les autres charges habituelles. Les acquéreurs seront tenus d'assumer la balance de toutes les taxes payables en 1879 en sus du montant de l'adjudication, et de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous notaire aux frais de l'acquéreur. 15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 20

Propriétés commerciales et résidences de valeur dans le Second District, encoignure St. Louis et Chartres; No 112 rue Chartres, entre St. Louis et Conti; No 26 rue St. Louis, entre Chartres et Decatur.

Succession de Pedro N. Paillet, No. 40,388. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J SPEAR, encanteur—Bureau: No 46, rue Royale—JEUDI, 18 juillet, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1878, pour le compte de la susdite succession les propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Decatur et Conti, formant l'encoignure Chartres et St. Louis et mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes parallèles de 57 pieds 2 pouces, et désigné dans le croquis ci-après par la lettre A. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, dont le second étage est une résidence de famille, et le premier une fabrique de tabac, occupée par MM. Gaudet & Levy.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Conti et Decatur et mesurant comme suit: 27 pieds 10 pouces de face à la rue de Chartres, par une première profondeur de 57 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété premièrement décrite, puis 28 pieds 10 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue St. Louis et parallèle à la rue de Chartres, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, et parallèle à la rue St. Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 2 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 64 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres. Le dit terrain étant désigné par la lettre B dans un croquis par C. A. de Armas, arpenteur civil, en date du 11 juin 1878. Les améliorations consistent en une maison en briques, à deux étages, le rez-de-chaussée étant occupé comme magasin et la partie d'en haut comme résidence, portant le numéro municipal 112 de la rue de Chartres.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Conti et Decatur, et touchant les propriétés premièrement décrites, désigné par la lettre C d'après le croquis déjà mentionné et ayant les dimensions suivantes: 26 pieds 8 pouces de face à la rue St Louis, 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St. Louis et touchant les lots A et B, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue St. Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 21 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 14 pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 2 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 50 pieds 2 pouces sur une ligne … à la dite rue, … de 3 pieds 7 pouces de large, laquelle propriété a l'usage du … passage et la moitié d'un vestibule au-dessus de la dite allée dans les étages supérieurs des bâtisses construites sur le dit lot, et le lot qui le touche.

Le tout d'après le croquis déjà mentionné. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 26 de la rue St. Louis. Les dits lots de terre ont été acquis par le défunt Pedro Noël Paillet de la manière suivante. La moitié indivise des lots premièrement et secondement décrits a été acquise et prise par lui comme sa part dans le partage fait entre lui et ses co-héritiers, par acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 22 octobre 1840, et l'autre moitié indivise a été héritée par lui de sa sœur Mlle Mariette Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au numéro 20,585, et la propriété troisièmement décrite a été héritée par lui de sa sœur Mlle Joséphine Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans l'ancienne cour de District de cette ville, le 9 du mois d'octobre 1841, et enregistré dans le livre des testaments No 8, fol. 394.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication, l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues en 1879 en sus du prix de l'adjudication et sera mis en possession le 31 juillet 1878. Acte de vente pardevant … J. Villeré, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 juin—14, 21 28, 5 juillet, 12, 18.

PEOPLE'S LOAN OFFICE, (Bureau de prêts sur gages) Coin des rues Royale et Conti. ARGENT A PRETER SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS. Aux taux les plus réduits en ville. Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre A TRES BAS PRIX. 17 jan—6m.

BUREAU DE PRETS. OTTO SCHWANER, 17 … RUE BARONNE … 17 ENTRE CANAL ET COMMUNE, Près de la SALLE GRUNEWALD. 30 jan—1an

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ETAT DE SITUATION —DU— NORTHWESTERN NATIONAL INSURANCE CO. DE MILWAUKEE. 1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE, $600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	10,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,000 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		
Primes en voie de recouvrement		33,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		631 [illegible]
Toutes les autres garanties et sauvetages		2,394 11
En caisse et en banque		36,132 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 3
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,730 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 59
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président. ALFRED JAMES, Vice-Président. JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO., Au No. 124 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède correct. JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte de la maison de commerce John B. Lafitte & Co. E. B. TRIST, Notaire. Nlle-Orléans, … 1878.

Douzième état de situation annuel —DU— FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37 … RUE CARONDELET … 37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année— Sur risques d'incendie	$312,704 38	
Sur risques de rivières	$14,294 [illegible]	
Sur risques de mer	45,780 70	$572,779 67
En moins— Primes non expirées le 30 avril 1878	85,533 60	
Primes remboursées	9,229 06	94,762 66
Montant net des primes		$478,017 01
Pertes payées— Sur risques de feu	$95,458 14	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00	$210,649 50
Réassurances	32,271 99	
Réductions (rebates)	14,017 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,396 96	
Bureau des assureurs de la Nlle-Orléans	9,551 29	
Dépenses générales brutes	41,575 89	
Profits et pertes	24,090 56	359,512 42
Balance		$118,504 52
Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçus		89,629 96
		$208,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$240,921 36
Comptes en voie de recouvrement	37,931 50
Effets à recevoir, en garantie	[illegible]3,121 07
Effets à recevoir, pour primes	37,983 15
Actions de banques et autres actions	306,100 18
Bons de l'Etat et Bons de la ville	125,104 72
Bons des Etats-Unis	12,825 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	96,649 17
Total	$1,336,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président. THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878. EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE, AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,999 60) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président. JOHN CHAFFE, Vice-Président. THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	B. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,
23 mai—1m	G. W. Sentell.

Léon Queyrouze. Oscar Bois.

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS, —ET— Toutes sortes de Produits de l'Ouest. Aux magasins bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville. 15 juil 77—1 an. Nlle Orléans.

Etat de situation semi-annuel —DU— LOUISIANA NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires du 30 juin 1878.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,4[illegible] 60
Bons des Etats-Unis		[illegible],000 00
Autres bons		[illegible],020 58
Local de la Banque et autres propriétés foncières		[illegible],011 59
Cinq pour cent, fonds de rachat		[illegible],750 00
Comptes de prime		[illegible],407 90
Change américain		[illegible],019 62
Currency	$845,918 94	
Espèces— Or $8,612 02, Argent 24,000 00	32,612 02	
Chèques pour le Clearing House	127,534 02	
		$1,006,065 97
		$4,0[illegible],169 19

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		[illegible],000 00
Profits nets non payés		[illegible],496 72
Billets en circulation		[illegible],000 00
Dépôts	$1,[illegible],768 25	
Dû aux banques et à des banquiers	366,904 19	
		2,[illegible],672 44
		$4,0[illegible],169 19

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable, à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier. 30juin—3f